

Modèle - A établir en 3 exemplaires au moins ainsi qu'en copie électronique, sur feuille à en-tête de l'entreprise et à adresser à :
M. le Préfet du Val de Marne - Direction des Affaires Générales et de l'Environnement - 3ème bureau - Installations classées
21/29, av. du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL CEDEX

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

SOUMISES À ENREGISTREMENT (À AUTORISATION SIMPLIFIÉE)

Code de l'environnement – Articles L511-1, L512-7 à L512-7-7, L512-15, et R512-46-1 à R512-46-30

DEMANDE D'AUTORISATION SIMPLIFIÉE

Le soussigné ⁽¹⁾ :

Sollicite par la présente l'autorisation d'exploiter à ⁽²⁾ :

des activités de ⁽³⁾

répertoriées dans la nomenclature des ICPE soumises au régime de l'enregistrement suivant les rubriques ⁽⁴⁾

Vous trouverez ci-joint, en 3 exemplaires, les plans et documents demandés ⁽⁵⁾.

Fait à _____ le _____

Signature, Nom, Prénom et Qualité du signataire

(1) S'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile
s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale,
sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire ;

(2) Emplacement sur lequel l'installation doit être réalisé

(3) La description, la nature et le volume des activités que le demandeur
se propose d'exercer ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève

Le cas échéant, le demandeur pourra adresser, en exemplaire unique et sous pli séparé,
les informations dont la diffusion apparaîtrait de nature à entraîner la divulgation de secrets de fabrication.

(4) Mentionner l'intitulé exact de la rubrique (s) dans la nomenclature des IC (http://www.ineris.fr/aida/liste_documents/1/18023/1)

(5) **Les plans et documents à fournir (Articles L512-7-1 et R512-46-4/5/6 du code de l'environnement)**

figurent dans la notice de renseignements afférente aux ICPE soumises au régime de l'enregistrement

Des exemplaires supplémentaires du dossier peuvent être demandés, en fonction des communes concernées par le rayon d'affichage
(au minimum de 1km) ; une **copie électronique de la demande au minimum sera également requise pour la mise en ligne lors de l'ouverture de la consultation du public**

Voir également avec l'inspection de l'environnement

à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE IdF)
Unité Territoriale du Val-de-Marne (UT94) 12/14 rue des Archives BP 10199 CS 30033 94005 CRÉTEIL CEDEX

☎ 01 49 80 26 40 📠 01 49 80 26 77 ut94.driee-if@developpement-durable.gouv.fr